

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 décembre 2023**

N° 231221129

SIFUREP - Rapport d'activité 2022 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 décembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous la Présidence de M. AGGOUNE, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIEN - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 23

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme TORDJMAN par M. AGGOUNE - M. GUITOUNI par Mme VILATA - Mme SAUSSURE-YOUNG par Mme HERRATI - Mme POP par M. MOKHBI - M. BENAOUADI par M. DAUDET - Mme ALITA par Mme JAY.

**ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. LEFEUVRE.
SECRETAIRE**

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

SIFUREP - Rapport d'activité 2022 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et L. 2122-17,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints établi le 4 juillet 2020,

VU le tableau du conseil municipal,

VU la circulaire 2023-10 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne transmettant le rapport d'activité 2022,

VU la délibération n°2023-06-09 du SIFUREP en date du 13 juin 2023 approuvant le compte administratif du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour l'année 2022,

VU la circulaire n°2023-08 du SIFUREP en date du 3 juillet 2023 relative à la communication du compte administratif pour l'année 2022,

VU le rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour l'année 2022,

CONSIDERANT que le rapport d'activité 2022 du SIFUREP doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 12 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

Affiché le 22 décembre 2023

Reçu en préfecture le 22 décembre 2023

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20231221-10522-DE-1-1

1/1